

Département
Du Haut-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
MULHOUSE

COMMUNE DE DIETWILLER

Séance du vendredi 2. septembre 2022 à 19h30

L'an deux mille vingt-deux, le deux septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dietwiller,

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Pierrette KEMPF, Alain MORILLON, Raymonde SEILER, adjoints
Claude SCHULLER, André BECK, Emmanuelle BONDUELLE, Elodie DEMARE, Charles KREMPER, conseillers municipaux

Procurations :

Michel BOBIN procuration à Emmanuelle BONDUELLE

Dominique RISTORCELLI, procuration à Elodie DEMARE

Absents excusés sans procuration : Richard LIEBY, Elodie GERUM, Eléonore JEAN DIT PANNEL, Benoit ROELLINGER

En présence de : *Jean-Claude MENSCH – délégué transition écologique et qualité de l'air de Mulhouse Alsace Agglomération ; M. et Mme SCIUS, M. et Mme SPAENLEHAUER, Mme HUCK et M. DIECHTIAREFF (point 1)*

Amie Devey (secrétaire de mairie- points 1 à 12)

Quorum : 8 – présents : 9

Convocation du 26 août 2022

5. Subvention à la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) pour la pose des nids d'hirondelles au printemps 2022

Suite à la présentation de René GEYMANN de la LPO au Conseil Municipal du 03/09/2021 sur les hirondelles rustiques et les hirondelles des fenêtres, ainsi que sur les causes de réduction des populations, la municipalité avait décidé de favoriser l'installation de nids artificiels d'hirondelles à Dietwiller.

Plusieurs propriétaires ont accepté en début d'année 2022 la mise en place d'une trentaine de nids sur la façade de leurs bâtiments, ce dont la municipalité les remercie. Dès le printemps 2022, plusieurs couples d'hirondelles ont pu s'installer.

Pour remercier M. GEYMANN de son implication et la LPO, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 300 € à la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 300 € à la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux)

Signatures : *Le Maire Christian FRANTZ-*

la secrétaire Pierrette KEMPF

Certifié exécutoire –
Le Maire –
Christian FRANTZ



Transmis à la sous-préfecture le 06/09/2022